



FICHE DU PROJET UTF/IVC/041/IVC PPF ÉCONOMIE BLEUE

PRÉPARATION POUR LE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE BLEUE EN CÔTE D'IVOIRE

CONTEXTE

La Côte d'Ivoire a, dans le cadre de la relance de son économie et de sa politique d'emploi, identifié l'Économie Bleue comme un secteur porteur de croissance et d'emplois ainsi que de contribution aux autres ODD.

Dans ce sens, le Projet pour le Développement de l'Économie Bleue s'avère prioritaire pour la mise en œuvre de cette Politique.

Le recours au PPF favorisera la mise en œuvre d'une démarche inclusive impliquant les pouvoirs publics, le secteur privé et les bénéficiaires du projet dans les zones de production et de vie proches des écosystèmes aquatiques océaniques ou continentaux. Avec l'adoption d'une telle démarche, il sera possible d'envisager un démarrage effectif et performant des activités du projet dès sa mise en place.

OBJECTIF STRATÉGIQUE

Contribuer à la réduction de la pauvreté et des inégalités sociales y compris les inégalités de genre par la promotion d'une économie bleue prenant en compte les secteurs clés identifiés par la Côte d'Ivoire.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Identifier les principaux moteurs de l'économie bleue et élaborer un plan national d'investissement pour sa promotion en cohérence avec un cadre de

stratégie unifiée prenant en compte les secteurs clés de l'économie bleue.

- Réaliser l'étude de faisabilité détaillée d'un programme prioritaire de promotion de l'économie bleue incluant les aspects et actions de renforcement des capacités nationales publiques et privées.

COMPOSANTES DU PPF ECONOMIE BLEUE

- Composante Etudes
- Composante Gestion du Projet

STRUCTURATION DES ACTIVITÉS DE LA COMPOSANTE

Cette composante vise à élaborer un cadre de stratégie unifiée pour l'économie bleue, à préparer un plan national d'investissement en faveur de l'économie bleue ainsi qu'un programme d'appui à l'économie bleue.

Sous-composante A.1 : Cadre de Stratégie Unifiée pour l'Économie Bleue (CaSUEB)

La sous-composante vise à réaliser une étude diagnostic approfondie des principaux moteurs d'une économie bleue résiliente et de son potentiel de contribution à la transformation de l'économie nationale et à la création de richesses et d'emplois en faveur des populations vivant dans des zones d'écosystèmes aquatiques continentaux ou océaniques.

Sous-composante A.2 : Plan National d'Investissement en faveur de l'Économie Bleue (PNIEB)

Le PNIEA visera les dix prochaines années et sera défini en prenant en compte les mesures d'accompagnement en termes de réformes et de renforcement des capacités nationales permettant de garantir son plein succès. Les principales activités seront :

- **S'appuyer** sur les orientations stratégiques adoptées dans le CaSUEB ;
- **Identifier** les besoins en investissements et réformes (politique, réglementaire et institutionnelle) à réaliser à l'échelle nationale qui produiront des impacts et des effets économiques escomptés ;
- **Estimer** le coût global du PNIEB, les principales sources de financement et définir la stratégie de mobilisation des ressources ;
- **Identifier** les arrangements institutionnels et les partenariats publics et privés de nature à permettre la mise en œuvre, de la façon la plus efficace, transparente et inclusive, des éléments de la stratégie nationale en faveur de la transition vers l'Économie Bleue.

Sous composante A.3 : Programme de Développement de l'Économie Bleue (PRODEB)

Afin d'opérationnaliser le PNIEB, un programme prioritaire sera préparé et soumis au financement des principaux partenaires. Il pourra être articulé autour des orientations stratégiques retenues par le Plan National d'Investissement en faveur de l'Économie Bleue.

Le programme devra être articulé entre autres autour de la promotion des chaînes de valeur halieutiques, de la gestion intégrée des zones côtières (planification territoriale) à travers les axes suivants :

- **Axe 1** : développement d'une aquaculture commerciale,
- **Axe 2** : développement d'une pêche durable,
- **Axe 3** : développement des Haliopoles,
- **Axe 4** : développement des énergies renouvelables dans les secteurs clés de l'économie bleue et en concordance avec la transition énergétique et les potentialités offertes par les énergies océaniques,
- **Axe 5** : transport maritime,
- **Axe 6** : sécurité et la sûreté maritime,
- **Axe 7** : santé environnementale.

COMPOSANTE GESTION DU PROJET

Elle est composée d'une unité de coordination du projet assurée par le MIRAH et une cellule technique pilotée par la FAO.

RÉSULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus de l'opération sont :

- L'élaboration d'un cadre de stratégie nationale unifiée en faveur de la transition vers l'économie bleue (CaSUEB),
- L'élaboration d'un plan national d'investissement en faveur de l'économie bleue (PNIEB),
- La préparation d'un programme de développement de l'économie bleue (PRODEB).

BENEFICIAIRES

Les bénéficiaires de cet appui technique sont les structures étatiques impliquées, la société civile, les collectivités locales et territoriales, les jeunes entrepreneurs et les femmes, le secteur privé et les organisations socio-professionnelles, y compris féminines, et les consommateurs.



BUDGET ALLOUÉ

La **BAD** est le bailleur de fonds pour ce projet. Les services pour la réalisation des études de préparation du projet estimés à **504 945 UC** soit **697 900 USD**, seront acquis par entente directe (ED) avec la **FAO**.

CADRE STRATÉGIQUE

Amélioration de la Production



Amélioration de la condition de Vie



LES ODD CONCERNÉS

